

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil municipal du 06 juillet 2023

Séance du 06 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet à 18 heures 45, le Conseil municipal, régulièrement convoqué en date du 30 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Régis CHOPIN, Maire.

Conseillers en exercice : 15

Présents : 11/12 : Mmes M. BOUCARD, G. FIGARD, A. GELEY, L. NAEGELLEN, B. PANOUILLOT, L. RELION, E. VERNEREY (a/c de la question n°2), MM. J.P. BAUDOT, J.B. CHAPUIS, A. CHARDONNENS, R.CHOPIN, O. DEMANDRE.

Absents excusés :

Avec procuration de vote : N. JOLY à E. VERNEREY (a/c de la question n°2)

Sans procuration de vote : T. ESCODA, V. MATARESE E. VERNEREY (pour la question n°1).

Votants : 11/13

Secrétaire de séance : Mme L. RELION

2023.07.06.01 : AVIS ENQUETE PUBLIQUE PLAN DE GESTION PLURIANNUEL DES OPERATIONS DE DRAGAGE DU CANAL DU RHONE AU RHIN

Une demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau a été présentée par Voies Navigables de France (VNF) relative au Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage du canal du Rhône au Rhin entre Saint-Symphorien-sur-Saône (Côte d'Or) et Allenjoie (Doubs).

Dans le cadre de l'enquête publique se déroulant du 12 juin au 13 juillet 2023, le Conseil municipal à l'unanimité demande :

- que des analyses des sédiments soient systématiquement et régulièrement menées sur les zones de dérivation de manière à connaître le taux de pollution avant de faire confirmer par les services de l'Etat les techniques de dragage utilisées.
- que les structures chargées du pompage de l'eau, en l'occurrence le Syndicat Intercommunal des Eaux du Moulin Rouge pour ce qui concerne la commune d'Orchamps, soient préalablement informées de la date des opérations de dragage situées en amont ou au droit des puits de captage.
- que des barrières anti-MES, soient systématiquement mises en place en amont ou au droit de tous les puits de captage où des opérations de dragage seront réalisées.
- que des recherches de micropolluants (métaux lourds, HAP, PCB, etc.) potentiellement issus des sédiments soient réalisées dans l'eau issue de tous les puits de captage, (et non pour certains d'entre eux), en amont ou au droit desquels des opérations de dragage seront réalisées.
- que les sédiments issus des opérations de dragage ne soient, ni stockés, ni utilisés pour le renforcement des berges ou comme intrants agricoles dans les périmètres de protection de captages.

2023.07.06.02 : ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLÉS NON AFFECTÉS À L'HABITATION PRINCIPALE

Afin de lutter contre la difficulté d'accès au logement sur l'ensemble du parc résidentiel d'Orchamps, causée notamment par le nombre élevé de logements vacants, conformément au Code Général des

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil municipal du 06 juillet 2023

Impôts et notamment à ses articles 232, 1639A bis, et 1407 bis, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

2023.07.06.03 : DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL DU JURA RESTAURATION STATUE SAINT GRAT

Dans le cadre du projet de restauration de la statue en bois polychrome de Saint Grat (XVI^e siècle), pour un coût s'élevant à 3 200 € HT, le Conseil municipal à l'unanimité, demande une subvention au Conseil Départemental du Jura.

2023.07.06.04 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION ASOL

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle de 90€ à l'association ASOL pour la prise en charge par la Commune d'Orchamps du coût du repas et des boissons pour les membres du groupe de musique ayant donné une représentation lors du marché local du 09 06 2023.

2023.07.06.05 : VENTE CAMION JUMPER CCJN

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide de vendre à la Communauté de Communes Jura Nord le camion de type fourgon Jumper de marque Citroën pour un montant de 13 000 €.

2023.07.06.06 : FIXATION TARIFS LOCATION MATERIEL COMMUNAL

Dans le cadre du projet de louer à la Communauté de Communes Jura Nord, voire à d'autres communes, l'épareuse et le broyeur à lame, le Conseil municipal à l'unanimité, fixe le coût de location ainsi :

- Epareuse : 28 €/h ou 224 €/ journée forfaitaire de 8 heures
- broyeur : 22 €/h ou 176 €/ journée forfaitaire de 8 heures

- Epareuse + tracteur : 48 €/h ou 384 €/ journée forfaitaire de 8 heures
- broyeur + tracteur : 42 €/h ou 336 €/ journée forfaitaire de 8 heures

- Epareuse + tracteur + chauffeur : 65 €/h ou 520 €/ journée forfaitaire de 8 heures
- broyeur + tracteur + chauffeur : 59 €/h ou 472 €/ journée forfaitaire de 8 heures

~~

La séance est close à 20h10